



Comment déclarer les absences en DSN

Déclaration des absences pour congés payés

Lorsqu'un salarié a des absences pour congés payés sur le mois déclaré, la période et le motif sont renseignés dans le bloc **65**.

Bloc 65

Autre suspension de l'exécution du contrat

S21.G00.65.001 - Motif de suspension

Code 200 : COP congés payés
Code 501 : congés divers non rémunéré
si le salarié n'a pas acquis de droits à congé payé

S21.G00.65.002 - Date de début de la suspension

S21.G00.65.003 - Date de fin de la suspension

Déclaration des absences autres que pour congés payés

Voir au verso ➔



La déclaration des absences pour congés en DSN ne se substitue pas à la saisie des dates de départ en congé sur l'Espace sécurisé, qui permet d'indemniser le salarié.

EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL : Si un arrêt de travail (accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle, maladie non professionnelle...) intervient avant la prise de congé du salarié, l'entreprise doit en informer la caisse par écrit.

Déclaration des autres absences

Lorsqu'un salarié a des absences sur le mois déclaré autres que celles prises au titre des congés payés, il faut également mentionner dans la DSN la période et le motif de ces absences. En fonction du type d'absence, il peut être nécessaire de renseigner les blocs **60**, **65** et **66**.

Bloc 60

Arrêt de travail*

S21.G00.60.001 - Motif de l'arrêt

Code 01 : maladie
Code 02 : maternité
Code 03 : paternité / accueil de l'enfant
Code 04 : congé suite à un accident de trajet
Code 05 : congé suite à une maladie professionnelle
Code 06 : congé suite à un accident du travail

S21.G00.60.002 - Date du dernier jour travaillé

S21.G00.60.003 - Date de fin prévisionnelle

S21.G00.60.010 - Date de reprise

S21.G00.60.011 - Motif de reprise

Code 01 : reprise normale
Code 02 : reprise temps partiel thérapeutique (**bloc 66**)
Code 03 : reprise temps partiel pour raison personnelle

Bloc 65

Autre suspension de l'exécution du contrat*

S21.G00.65.001 - Motif de suspension

Code 301 : congé de formation professionnelle
Code 507 : chômage intempéries
Code 602 : chômage sans rupture de contrat
Code 609 : congé individuel de formation (CIF)
Code 632 : congé parental d'éducation
Code 636 : congé pour enfant malade
Code 637 : congé pour événement familial

S21.G00.65.002 - Date de début de la suspension

S21.G00.65.003 - Date de fin de la suspension

Bloc 66

Le temps partiel thérapeutique*

Le temps partiel thérapeutique donne lieu à une déclaration aux blocs **60** et **66**.

S21.G00.60.001

Code 15 : temps partiel thérapeutique (risque maladie)
Code 16 : temps partiel thérapeutique (risque accident de travail)
Code 17 : temps partiel thérapeutique (risque accident de trajet)
Code 18 : temps partiel thérapeutique (risque maladie professionnelle)

S21.G00.66

Code 01 : date de début
Code 02 : date de fin
Code 03 : montant

* Codes non exhaustifs. Se référer au cahier technique DSN NEODES sur Net-entreprises.fr